



Domaines de la  
Santé  
Inter-Sections

## L'hypnose : A la découverte d'un outil capable de transformer notre pratique quotidienne dans l'art du « prendre soin »

Les jeudi 30 septembre et vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 de 9h à 16h

### Objectifs de la journée

Explorer et comprendre les mécanismes hypnotiques afin de potentialiser la qualité de notre relation à l'Autre dans les soins de santé.

### Descriptif de la formation

Durant cette formation, nous aborderons les préceptes relatifs à l'état hypnotique, les ingrédients nécessaires pour générer une transe ainsi que les différentes façons, dans notre vie professionnelle, d'utiliser les outils inductifs au service du soigné.

Pour les personnes désireuses d'enrichir les acquis théoriques par une expérience pratique, une séance d'hypnose collective sera également proposée.

### Objectifs de la formation

- Qu'est-ce que l'hypnose ?
- Quelles sont les différentes formes d'hypnose pratiquées et dans quel(s) but(s) ?
- Quels sont les mécanismes d'induction ?
- Comment générer un état hypnotique ?
- En quoi l'hypnose peut-elle être utile dans notre quotidien de soignant ?
- Choisir des mots pour soulager des maux...
- Quelles sont les limites de l'hypnose ?
- Et si on jouait ?... Atelier didactique.
- Partage.

### Formatrice

Valérie Parein, Infirmière-professeur, Maître-Praticienne en coaching mental formée en hypnose fondamentale et conversationnelle

#### Lieu et adresse de la formation

Centre Hospitalier Psychiatrique Saint-Bernard  
Rue Jules Empain 43 - 7170 Manage

#### Secrétariat

Sandrine Molitor - [molitors@helha.be](mailto:molitors@helha.be) - 0477/ 563 257

#### Inscriptions uniquement en ligne

<https://cermed.helha.be>

**Date limite d'inscription** 15 septembre 2021

**Prix** 160 EUR\* – Min : 12 / Max. 25 participants

#### N° de compte

**NOUVEAU NUMERO : IBAN BE31 0689 3723 6255 - BIC GKCCBEBB  
Du CeREF- Domaines de la santé.**

#### Communication

F27 - 2021- Nom, Prénom

\*Les pauses-café et une petite restauration sont comprises dans les frais d'inscription.